Mettre en œuvre l'excellence environnementale

Des pistes pour agir

Conférence loue et rivières comtoises

28 juin 2016

CGEDD

CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Rappel de ma mission

Mission notifiée en décembre 2014 :

1. Analyse de l'expertise disponible ainsi que du degré d'adéquation du plan d'action proposé…

2. Recommandations relatives à l'implication des partenaires, au dimensionnement des moyens et au phasage des actions...

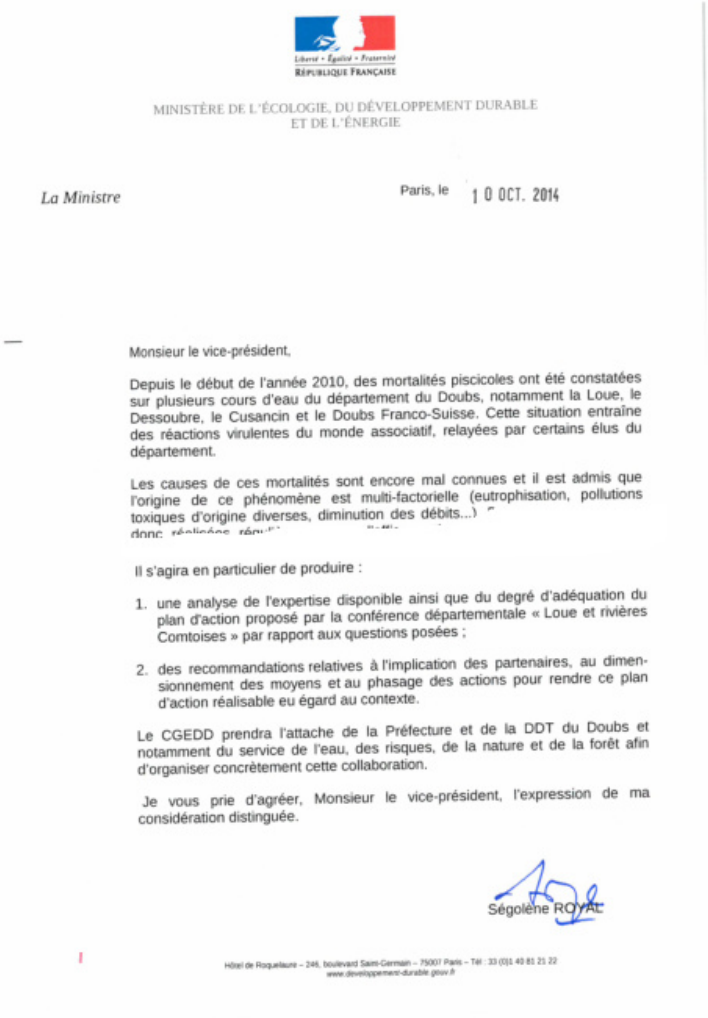

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

La Ministre

Paris, le 10 OCT. 2014

Monsieur le vice-président,

Depuis le début de l'année 2010, des mortalités piscicoles ont été constatées sur plusieurs cours d'eau du département du Doubs, notamment la Loue, le Dessoubre, le Cusancin et le Doubs Franco-Suisse. Cette situation entraîne des réactions virulentes du monde associatif, relayées par certains élus du département.

Les causes de ces mortalités sont encore mal connues et il est admis que l'origine de ce phénomène est multi-factorielle (eutrophisation, pollutions toxiques d'origine diverses, diminution des débits...)

Il s'agira en particulier de produire :

1. une analyse de l'expertise disponible ainsi que du degré d'adéquation du plan d'action proposé par la conférence départementale « Loue et rivières Comtoises » par rapport aux questions posées ;
2. des recommandations relatives à l'implication des partenaires, au dimensionnement des moyens et au phasage des actions pour rendre ce plan d'action réalisable eu égard au contexte.

Le CGEDD prendra l'attache de la Préfecture et de la DDT du Doubs et notamment du service de l'eau, des risques, de la nature et de la forêt afin d'organiser concrètement cette collaboration.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le vice-président, l'expression de ma considération distinguée.

Ségolène ROYAL

Hôtel de Roquelaure – 246, boulevard Saint-Germain – 75007 Paris – Tél : 33 (0)1 40 81 21 22
www.developpement-durable.gouv.fr

CGEDD
CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Un premier rapport fin 2015

- Soumis à la lecture critique des membres de la conférence
- Confirme le caractère multifactoriel
- Propose de construire un territoire d'excellence environnementale
- Propose de modifier la gouvernance des actions de connaissance

CGEDD
CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Aujourd’hui nous sommes au pied du mur !

CGEDD
CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pourquoi agir à l'échelle du territoire ?

De quoi parle-t-on ? Définition :

Espace approprié de manière matérielle ou symbolique par un groupe social .

À l'échelle globale : renoncement

L'enfer c'est les autres et je suis une goutte d'eau

À l'échelle du territoire : appropriation

Que puis-je faire **moi** pour **mon** territoire ?

CGEDD
CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Qu’est ce que l’excellence environnementale ?

Ce n’est pas :

Faire le minimum

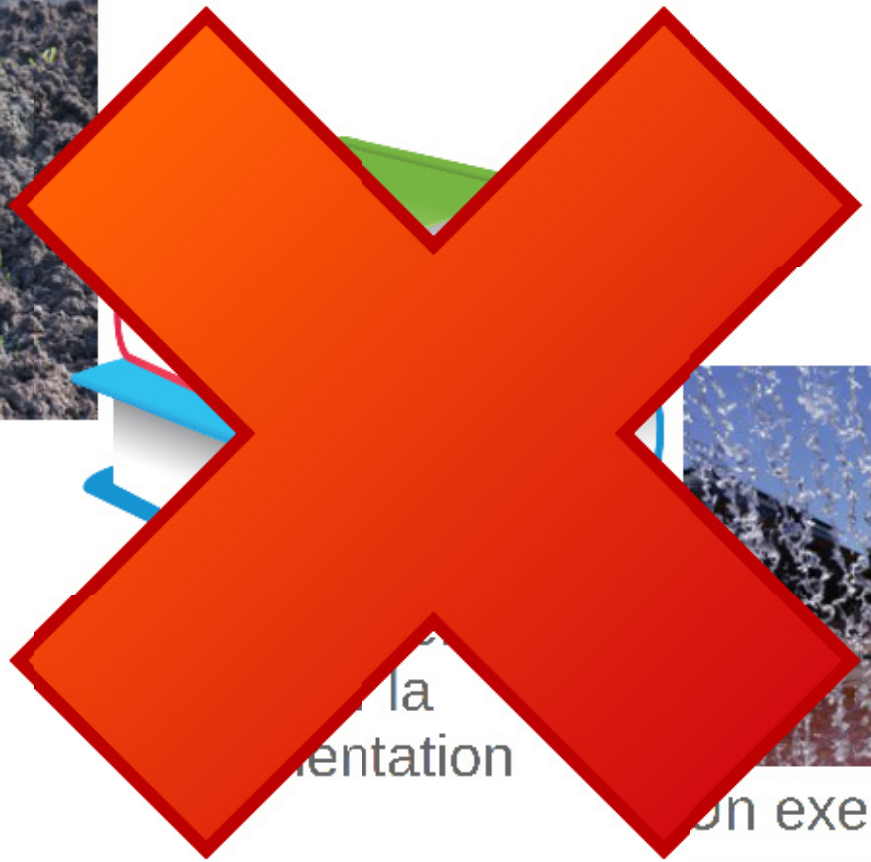

la
entation

n exercice de
communication sur sa
propre vertu

CGEDD
CONSEIL GÉNÉRAL DE L’ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

L’excellence environnementale, est :

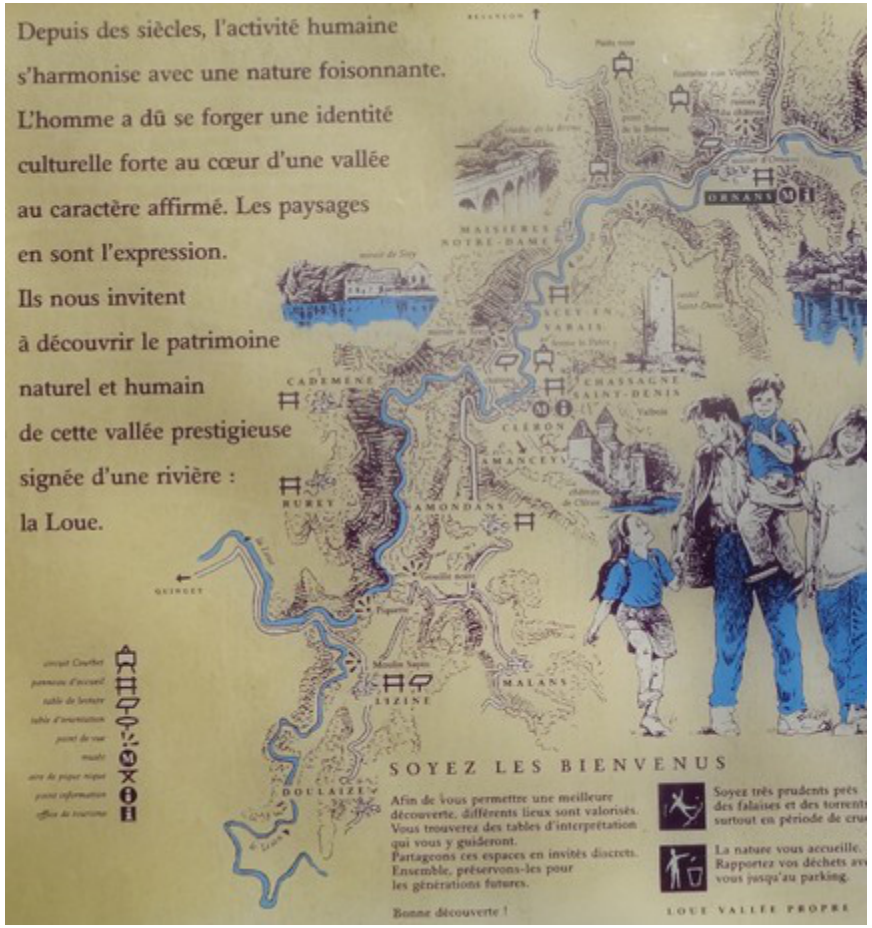

Une ambition

Un progrès continu

Une concertation

Attention, ce n’est pas une balade !

CGEDD
CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Un label pour distinguer l'excellence

Cahiers des charges par secteur

Exigeant mais pas trop au début, plutôt évolutif.

Élaboré dans la concertation

Un espoir de retombées économiques

CGEDD
CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Définir un périmètre

- Cohérent du point de vue environnemental : Le karst
- Qui soit un territoire au sens d’espace approprié par un groupe
- Gérable sur le plan de sa gouvernance : le Doubs

CGEDD
CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les rivières karstiques du Doubs

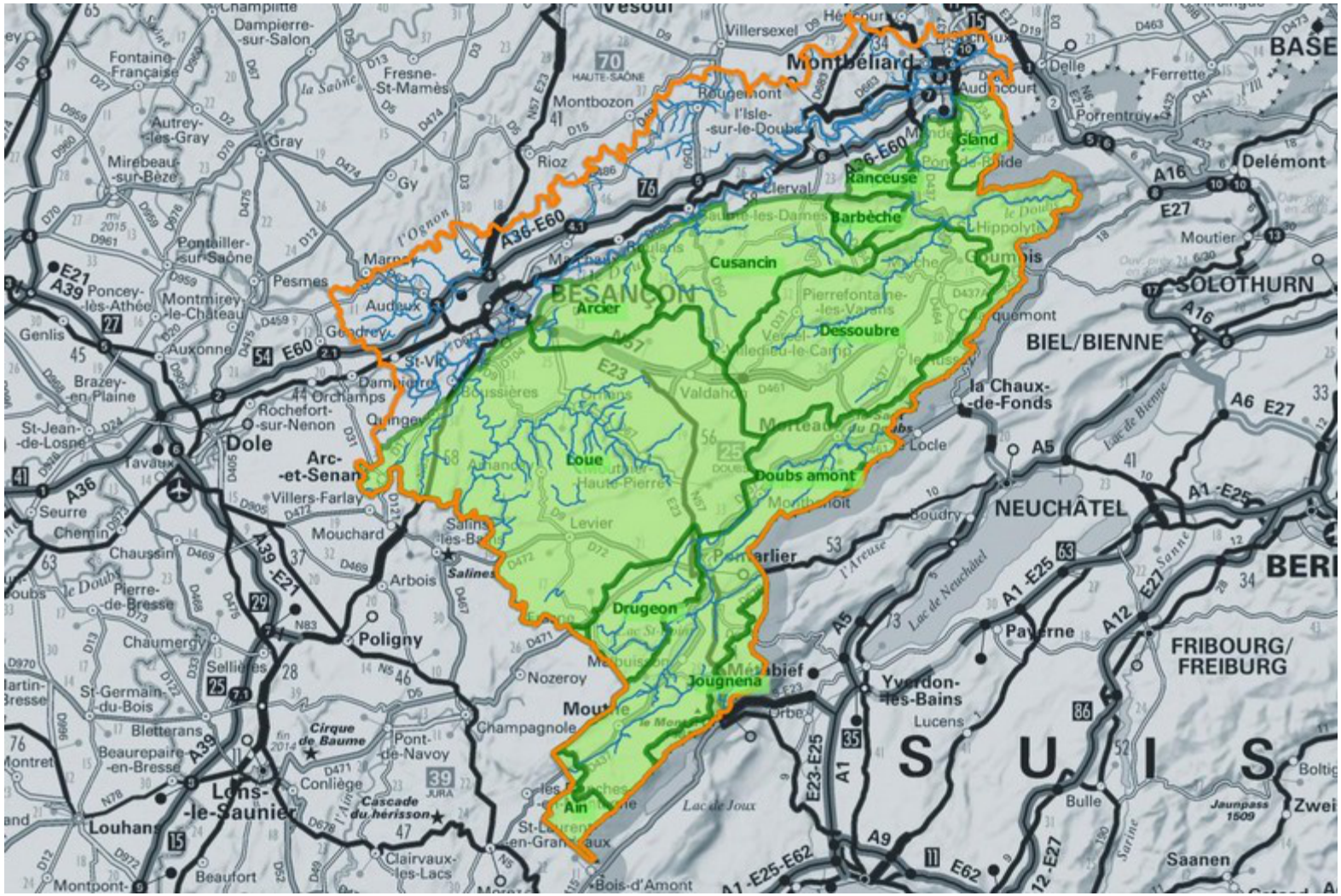

CGEDD
CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Des mesures

Que je ne présenterai que de façon très résumée !

Car il y en a beaucoup !

Et que vous en inventerez plein d'autres !

CGEDD
CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Trois grandes catégories de mesures

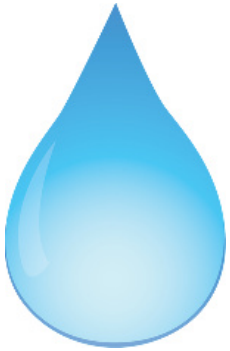

- Préserver les eaux des substances indésirables ;

- Préserver le fonctionnement des écosystèmes aquatiques ;

- Faire adhérer à l’excellence environnementale.

Prise en compte du Sage et du contrat de territoire

CGEDD
CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Préserver les eaux des substances indésirables

Un assainissement performant (collectif, individuel, gestion des effluents industriels et agricoles)

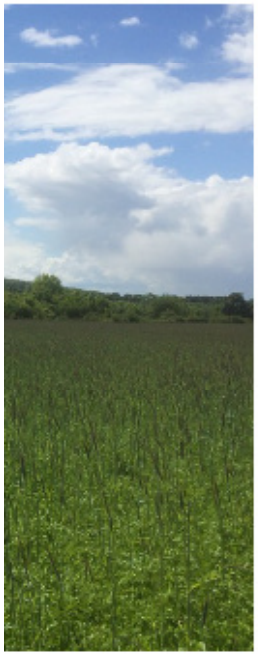

Procédures de gestion et de production qui respectent la biodiversité

Actions spécifiques en filière comté

Diminution d'usage des pesticides par les collectivités et l'agriculture

ÉCOPHYTO
RÉDUIRE ET AMÉLIORER L'UTILISATION DES PHYTOS

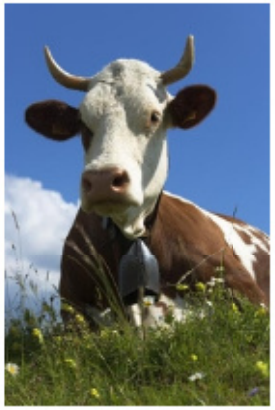

Photo © CIGC/Godin

Diminution des rejets toxiques de l'industrie et de la filière bois

CGEDD
CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Préserver le fonctionnement des écosystèmes aquatiques

Mécanismes qui préservent et entretiennent la structure des rivières et des berges

Restauration de la continuité écologique et les habitats aquatiques

Photo © SMIX/Loue

CGEDD
CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Faire adhérer à l’excellence environnementale

Police de l'environnement stricte accompagnée d'actions d'information

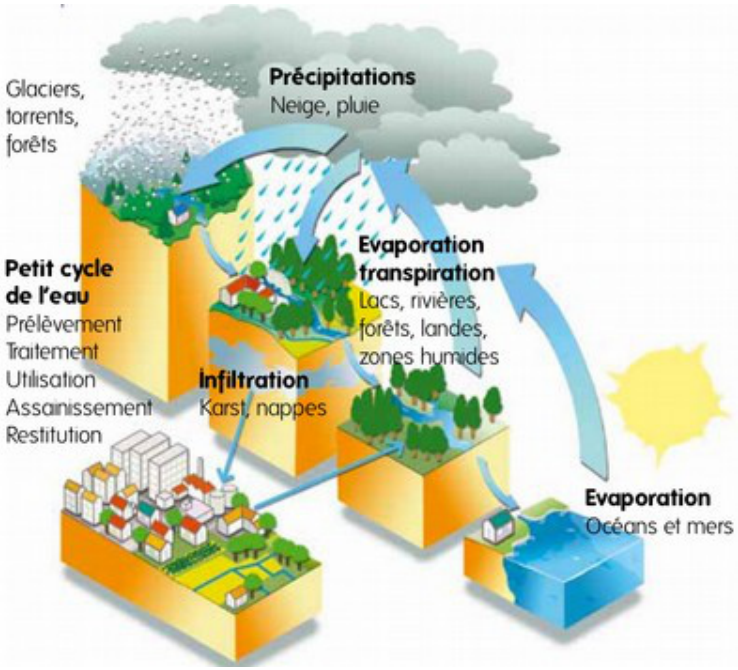

Informer sur la complexité des cycles de l'eau

Le pôle karst récemment créé sera un acteur majeur de la production et la diffusion de connaissance

Programme de recherche contrôlé par un CS indépendant

CGEDD
CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Conclusion

Un territoire d'excellence environnementale…

Cela ne se décrète pas !

Il sera ce que vous en ferez

Des mesures et des outils vous sont proposées
Ils ne sont pas limitatifs
Il faut vous les approprier

CGEDD
CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE